



Lyon, le 25 mars 2026

CONVOCATION

Chère amie, cher ami,

Nous vous invitons aux **ASSEMBLEES GENERALES**

du « Comité Protestant de la Duchère » Foyer Protestant
le Jeudi 23 avril 2026 à 18 Heures au Foyer Protestant

Ordre du jour :

- 17h00 - 18h00 : Accueil & émargement
18h00 **Assemblée générale extraordinaire**
Désignation du secrétariat, du modérateur et des assesseurs
Modification des statuts (voir au dos). Vote majorité des 2/3.
- 18h15 - 19h45 : **Assemblée générale ordinaire**
Mot d'accueil
Secrétariat, modérateur et assesseurs idem ci-dessus
Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10/04/2025. Vote
Rapport moral et d'orientation présenté par Severine Badey
Rapport d'activités présenté par Benjamin Mangado. Vote
Rapport financier présenté par Dominique Pillet. Bilan et Budget. Vote
Election du Conseil d'Administration. Vote
Questions diverses
Pot de l'amitié

Pour lire le PV de l'AG du 10 avril 2025 aller sur le site du Foyer avec le lien :

<https://foyer-duchere.com/wp-content/uploads/2026/04/Foyer-duch-CR-AG-2025.pdf>

Conformément au vote de l'Assemblée Générale du 23/03/2023, le montant de la cotisation 2026 s'élève à 25 euros (comprenant le Journal Défi Duchère).

Seuls les membres à jour de leur cotisation 2026 pourront prendre part aux votes.

Nous comptons sur vous. Amitiés à tous et à bientôt !

Le Conseil d'Administration.

✂-----

Si vous ne pouvez pas être présent, merci d'envoyer votre POUVOIR, accompagné de votre cotisation au Foyer Protestant : 309 Av. Sakharov 69009-LYON.

Chèque à établir à l'ordre du Comité Protestant, ou Foyer Protestant

Je soussigné(e).....

Adresse :

Téléphone : Email :

Donne pouvoir à.....pour me représenter **aux Assemblées**

Générales du 23 avril 2026 du Comité Protestant, ou Foyer Protestant de la Duchère.

Ci-joint : Ma cotisation de 25 € ou de soutien

Signature :

Comité Protestant de la Duchère-309, Avenue Andreï Sakharov 69009 Lyon

Tél : 04 78 35 30 66 contact@foyer-duchere.com

SIRET : 433-834-447-00016



Pourquoi une assemblée générale extraordinaire le 23 avril 2026

Devant les difficultés d'avoir des candidats pour le CA, en particulier pour remplacer Guy Vernay et Daniel Guth qui arrivent en fin de 3 mandats de 3 ans, il est proposé une révision des statuts à valider en AG extraordinaire avant l'AG ordinaire, afin de prolonger ces mandats exceptionnellement d'1 an.

Voici le paragraphe 9 des statuts à modifier : proposition = partie en gras.

"Le mandat pour tous les membres de droit est de trois ans. Les autres membres sont élus par tiers chaque année au scrutin secret, pour trois ans, par l'Assemblée Générale, parmi ses membres actifs. Les membres ne peuvent exercer plus de trois mandats consécutifs de trois ans. **Toutefois, un membre ayant épuisé ses trois mandats consécutifs peut, sur décision expresse de l'Assemblée Générale prise à la majorité requise pour les modifications statutaires, voir son mandat prolongé d'une année supplémentaire.** En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés".

